Inscriptions et réservations périscolaires, restauration scolaire et l’accueil de loisirs pour l’année 2025/2026

ATTENTION PROCÉDURE RENFORCÉE

Les inscriptions et réservations devront être effectuées impérativement avant le 31 juillet 2025.

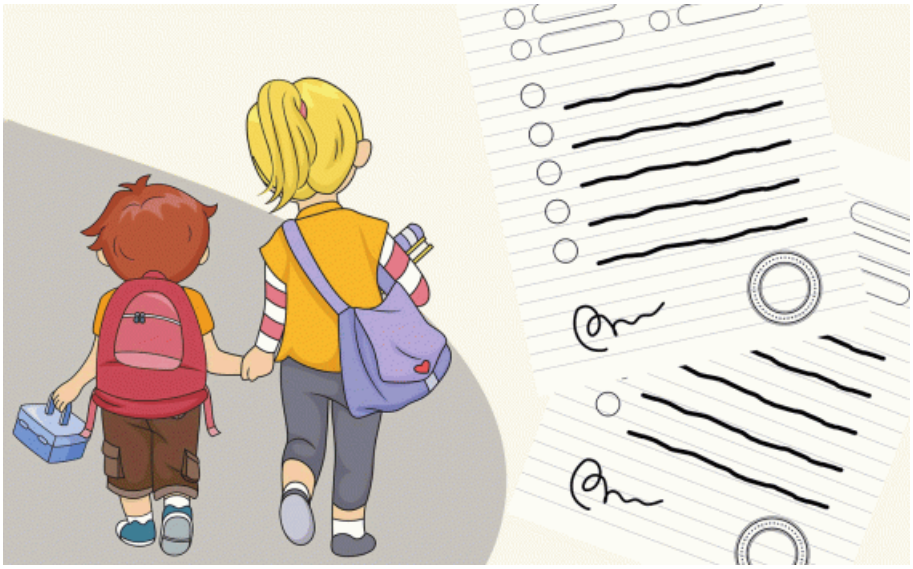

Les documents et éléments suivants sont obligatoires :

- Fiche de chacun des membres du foyer (parents et enfants).
- En cas de séparation ajout du jugement précisant les modalités de garde.
- En cas de garde alternée, le second parent doit aussi posséder un compte famille.
- Carte d’identité (recto-verso), passeport ou titre de séjour des deux parents.
- Livret de famille complet.
- Vaccins à jour.
-

ATTENTION !!! : Les réservations ne seront possibles qu’à condition que le compte famille soit complet.

Un guide d’utilisation du portail famille ainsi que le règlement intérieur sont à votre disposition dans l’onglet "téléchargement".

Infos pratiques

Dès que votre dossier est à jour, merci de nous avertir par mail à l’adresse : scolaire@ville-parmain.fr afin que l’accès aux réservations vous soit ouvert pour l’année 2025/2026.

Contact

Aline Vandeputte

Régisseur Scolaire

Mairie de Parmain

Tél : 01.34.08.95.85

Documents
Règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire
INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS
Liens utiles
Portail famille